

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc Eolien de Bermont » sur le territoire de la commune de Saint-Amand-sur-Fion (8 éoliennes et 2 postes de livraison) présentée par la Société « **TotalEnergies Renouvelables France** »

En application des dispositions du Code de l'environnement, **une enquête publique est ouverte du jeudi 5 janvier 2023 à 14 heures, au lundi 6 février 2023 inclus à 17 heures**, par arrêté préfectoral n° 2022-EP-211-IC sur la demande présentée par la Société TotalEnergies Renouvelables France, dont le siège social est situé 74 rue Lieutenant de Montcabrier – 34500 BEZIERS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Bermont » sur le territoire de la commune de Saint-Amand-sur-Fion (8 éoliennes et 2 postes de livraison). Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Amand-sur-Fion et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Saint-Amand-sur-Fion, ou les adresser par correspondance à la mairie de Saint-Amand-sur-Fion (28 rue du Nochet – 51300 Saint-Amand-sur-Fion), siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-participations-public@marne.gouv.fr.

Monsieur Fabrice DELAITRE, officier supérieur de l'armée de terre retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E22000109/51 du 25 octobre 2022 de Monsieur le Vice-président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siégera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- | | | |
|----------------------------------|--|---------------------------|
| • Jeudi 5 janvier 2023 | à la mairie de Saint-Amand-sur-Fion | de 14h00 à 17h00 ; |
| • Samedi 21 janvier 2023 | à la mairie de Saint-Amand-sur-Fion | de 9h00 à 12h00 ; |
| • Vendredi 3 février 2023 | à la mairie de Saint-Amand-sur-Fion | de 9h00 à 12h00 ; |
| • Lundi 6 février 2023 | à la mairie de Saint-Amand-sur-Fion | de 14h30 à 17h00. |

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Saint-Amand-sur-Fion, lors des permanences de cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr (Accueil > Politiques publiques > Environnement > Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) > Dossiers ICPE - Autorisation > Dossiers ICPE- Autorisation- Domaine "éolien" > Parc éolien de Bermont).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Saint-Amand-sur-Fion et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr (Accueil > Politiques publiques > Environnement > Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) > Dossiers ICPE - Autorisation > Dossiers ICPE- Autorisation- Domaine "éolien" > Parc éolien de Bermont) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur GOZARD, responsable du dossier, par mail à «benoit.gozard@totalenergies.com» ou par voie postale, TotalEnergies, Pôle technologique du Mont Bernard, 18 rue Dom Perignon, 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « ddt-participations-public@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51- Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne le 8 décembre 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de la Cellule
procédures environnementales,**

signé

Vincent ROGER